



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur de l'Hôtel s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur de l'Hôtel.

ACCÈS AUX CHAMBRES, ARRIVÉES ET DÉPARTS

L'hôtelier a la liberté de ne pas recevoir les clients dont la tenue est indécente, négligée et dont le comportement est bruyant, incorrect, alcoolisé, contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

Toute personne désireuse de loger à l'Hôtel est tenue de faire connaître son identité et son âge ainsi que celles des personnes qui l'accompagnent. Les mineurs non accompagnés d'une personne majeure ne pourront séjourner à l'Hôtel.

Les chambres mises à disposition de nos clients sont vérifiées, fonctionnelles et en bon état. Toute occupation de la chambre entraîne en conséquence la reconnaissance par le client de l'inventaire et l'état du mobilier. Nos clients sont invités à signaler immédiatement à la réception de l'hôtel tout manquement.

Sauf accord de l'hôtelier, les chambres sont disponibles entre 15h00 et 20h00 et doivent être libérées avant 12h00.

En cas de départ après 12h00 ou d'arrivée avant 15h00 une majoration de 30% du coût de la chambre pour la nuit impactée peut être appliquée.

La Chambre est prévue pour un nombre de personnes déterminé ; pour assurer les règles de sécurité de l'hôtel aucune personne supplémentaire ne devra être hébergée. En cas de manquement à cette réglementation, l'hôtel se réserve le droit de facturer au client responsable le coût de la chambre correspondant au nombre de personnes en trop, en présence ou non du client, aux tarifs en vigueur au moment de la transgression du règlement intérieur. L'hôtel débitera la carte bancaire du client indélicat.

Une empreinte bancaire sera demandée par l'établissement à votre arrivée d'un montant de 100€ par nuitées pour la caution.

Au moment de son départ, le client doit remettre la clef de sa chambre à la réception. Il lui est interdit d'emporter un objet quel qu'il soit appartenant à l'hôtel : il doit avertir l'hôtelier s'il s'aperçoit d'une méprise et le renvoyer, sinon il lui sera facturé. La clef de la chambre est une clef que le client peut garder sur lui. Il ne doit cependant pas la confier à une personne tierce et doit être restituée le jour du départ.

En cas de non restitution, l'hôtel facturera 25€ et prélèvera le montant sur la carte de crédit du client.

PAIEMENT

Le tarif des chambres est établi à la journée et payable d'avance. Le défaut de paiement entrainera l'inaccessibilité de la chambre au client sous réserve de poursuites judiciaires pour le règlement de son dû.

Nous acceptons les cartes bancaires suivantes : Visa, Mastercard et American Express. Les chèques bancaires et espèces sont acceptées sous réserve du maximum légal autorisé, soit mille euros.

L'hôtelier pourra demander à toute personne séjournant dans l'établissement de présenter une carte d'identité pour tout type de règlement. Dans le cas où vous ne pourriez pas nous fournir ce document, nous serions contraints de ne pas accéder à votre demande de location de chambre.

INTERRUPTION DE SÉJOUR ET ANNULATION

En cas d'interruption du séjour, il ne sera procédé à aucun remboursement. De même en cas de départ anticipé, le séjour est dû dans sa totalité. Les retards à l'arrivée ou les départs anticipés ne peuvent en aucun cas donner lieu à remboursement.

Conditions d'annulation : pour confirmer votre réservation, il vous sera demandé de régler le montant total de votre séjour soit directement via notre moteur de réservation soit via un lien de paiement sécurisé envoyé par Hôtel Plein Large. Une fois le règlement effectué, votre séjour ne sera pas remboursable, en cas d'imprévu celui-ci pourra être reporté sur une période de 12 mois à compter de la date de votre paiement. Passer ce délai, la totalité du montant sera perdu.

ANIMAUX DOMESTIQUES

Les chiens de petite taille moins de 15kg sont admis avec un supplément de 25€/jour et les chiens de moins de 8 Kg seront admis avec un supplément de 20€/jour.

Les animaux de compagnie sont sous la seule responsabilité de leur maître. Il n'est pas autorisé à laisser les animaux seuls dans la chambre. Les chiens guides d'aveugles et chiens d'assistancesont admis gratuitement avec accord préalable de l'hôtelier.

RESTAURATION/PLAGE PRIVÉE

Le petit-déjeuner est servi à partir de 8h00 jusqu'à 10h30, dans la salle de restaurant, en chambre ou en terrasse lorsque les conditions météo le permettent.

Pour vos brunchs, déjeuners, apéritifs, planches à partager et dîners, la terrasse du Spot ainsi que le restaurant La Chipote sont à votre service. Les horaires d'ouverture et fermeture sont disponibles à la réception. Ces services ne sont pas inclus dans la tarification de votre séjour à l'Hôtel. Tout extra dans l'un de ses deux établissements sera à régler séparément.

La plage privée "La Petite Plage" est disponible à la clientèle de l'Hôtel. Cette prestation n'est pas incluse dans la réservation de votre séjour à l'Hôtel. Pour toute réservation de transat s'adresser directement au manager de la plage. Les horaires d'ouverture et de fermeture sont disponibles à la réception. Toute réservation de transat sera à régler séparément.

PARKING

Un parking privé et gratuit est proposé à nos clients. Celui-ci est sécurisé (barrière et caméras de vidéosurveillance) mais non surveillé. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte/vol/dégradation dans l'enceinte du parking.

COFFRE-FORT

Les papiers d'identité et objets précieux (montre, bijoux, moyen de paiement, etc...) peuvent être placés dans le coffre-fort prévu à cet effet, en chambre. Le coffre-fort est sous votre responsabilité. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation.

DÉGRADATION ET NUISANCES

Les chambres mises à la disposition de nos clients sont vérifiées, fonctionnelles et en bon état. Nos clients sont invités à signaler immédiatement à la réception de l'Hôtel tout manquement. En cas de problème, le client devra engager sa responsabilité civile. En cas de dégradation, l'Hôtel se réserve le droit de facturer au client le coût de réparation ou de remplacement. Il en est de même pour toute infraction constatée après le départ du client, en cas de dégâts occasionnés lors du séjour une pénalité de 50% du prix de la chambre sera facturée au prorata du nombre de nuits passées.

Toutes nos chambres sont non-fumeur. Tout client qui sera relevé en train de fumer dans sa chambre (odeur, mégots...) verra le coût de son hébergement majoré de 30%. Si le client souhaite continuer à fumer à l'intérieur ou en dehors des zones indiquées, il sera invité à quitter l'Hôtel sans indemnité.

Le tapage, même diurne, est interdit. Le client causant du désordre ou du scandale sous quelque forme que ce soit, sera invité à quitter l'hôtel immédiatement et sans remboursement. Dans l'intérêt de la tranquillité de l'établissement, tout bruit doit cesser entre 22h30 et 8h00.

Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne ou d'un animal sous la responsabilité du client, pourra amener l'hôtelier à inviter ce dernier à quitter l'établissement sans qu'il ne soit nécessaire de procéder à des mesures acoustiques, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle (art. R.1334-30 et R.1334-31 du code de la santé publique). Tous tapages inappropriés seront signalés à la police le cas échéant.

INTERDICTIONS

Pour des raisons de sécurité et pour le respect de chacun, il est formellement interdit de fumer dans tout l'Hôtel. Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, fumer dans l'Hôtel vous expose à une majoration de 30% du montant de l'hébergement.

Il est également formellement interdit de démonter les appareils de détection incendie, et cela pour les mêmes raisons citées ci-dessus. Tout déclenchement intempestif de l'alarme incendie pour non-respect de cette disposition sera facturé 150€ pour frais de remise en service du système de sécurité incendie.

De même, il est interdit de cuisiner dans les chambres, d'y prendre des repas ou d'y apporter des boissons non fournies par l'hôtel, ainsi que d'y faire sa lessive et/ou d'étendre son linge sur le balcon. En cas de non-respect de l'une des conditions précédemment mentionnées, un montant forfaitaire de 30 € par personne sera débité sur le montant de la caution. Un droit de bouchon sera également appliqué pour la consommation d'alcool à hauteur de 25€

FILOUTERIE

La filouterie est une infraction caractérisée par le fait de consommer un bien ou un service payant en se sachant incapable de payer, ou en étant délibérément résolu à ne pas payer tout en faisant semblant d'être disposé à payer. La filouterie est punie de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500€ d'amende en plus des dommages-intérêts.